

## CONSULTATION DU PATIENT



Lucile, Louis et Nicolas sont tombés malades



Ils en parlent à leur médecin qui prescrit des analyses

## ANALYSES



Les analyses sont envoyées au CNR\* qui centralise les prélèvements et étudie la bactérie



Chaque semaine, le CNR\* envoie ses données à Santé publique France

\*Centre national de référence

## INVESTIGATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE



Si Santé publique France détecte un nombre de cas supérieur à la normale



Santé publique France contacte les malades ou leur famille et les soumet à un questionnaire (aliments consommés, date et lieux d'achats, menu des derniers jours...)

## ALERTE ET MESURES DE CONTRÔLE



Mise en évidence d'un aliment commun consommé



Santé publique France déclenche l'alerte



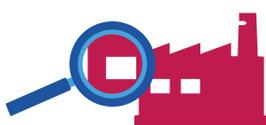
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Poursuite des investigations (traçabilité des aliments, enquête chez le producteur)



Mesures de contrôle (retrait et rappels des produits, mesures correctives chez le producteur...)